

## Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 12 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le douze Novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SALAÛN Jean, Maire.

**Présents** : SALAÛN Jean, Maire, MORAIN Didier, MORIN Christine, HUBERT Christian, HUET Jean-Paul, CORBIN Vincent, PINON Chantal, BOUVIER Loïc, MARIE Gilles, JOUANIN Violaine.

**Absents excusés** : POÇAS Yvette (Procuration à BOUVIER Loïc), BARTHOLET Marie-Claude (Procuration à MORIN Christine), QUINQUENEL Marie-Thérèse, DUBOIS Régeane (Procuration à HUBERT Christian), LECLAIRE Frédéric.

**Secrétaire** : HUET Jean-Paul

### **1 - Approbation du Procès-verbal du 08 Octobre 2020.**

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal au vote. En l'absence d'observation, le procès-verbal du 08 Octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

### **2 - Programme Voirie Communale 2021.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux de voirie suivants (tricouche) sont à réaliser en 2021 :

- Route de la Maladrie (jusqu'à l'Ecouaille)
- Le Vau Nouvel

Ils représentent une surface totale de 9 400 m<sup>2</sup> et le coût total est évalué à **70 608,00 € T.T.C.** La dotation 2021 de Dinan Agglomération est de l'ordre de **60 187,00 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le programme de voirie communale 2021, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Dinan Agglomération, et toutes pièces se rapportant à ces travaux.

### **3 - Création marché communal hebdomadaire - Mise en place distributeur de pizzas.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un marché communal hebdomadaire qui aurait lieu le dimanche, et ce, à partir du 22 Novembre 2020, sur la place Saint-Kénan. On pourrait notamment y trouver des ventes d'huitres, fruits et légumes, épicerie fines, miel, produits d'entretien et divers...

Dans un premier temps, la Commune ne demandera pas de droits de place et de stationnement aux commerçants et exposants.

La réglementation du marché hebdomadaire sera établie par Monsieur le Maire.

D'autre part, Monsieur le Maire propose la mise en place sur un des parkings de la Commune, d'un distributeur de pizzas, et ce, à compter de Janvier 2021, par la Pizzeria « La Pladza » de Saint-Cast-le Guildo. Le droit de place mensuel sera de 200 euros, frais d'électricité en sus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **4 - Avenant / Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Bourg (Place Saint-Kénan).**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant reçu de L'ATELIER DU MARAIS de FOUGERES (35 300), concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Bourg (Place Saint-Kénan) :

- Phase Etudes : Tranche Ferme : AVP (Avant-Projet) :
  - o Avenant n° 1 : **3 250,00 € H.T. soit 3 900,00 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet avenant.

## **5 - Avenants / Travaux réhabilitation et extension Mairie.**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les avenants reçus, concernant le marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la Mairie :

- Lot n° 4 « Charpente Bois » - Entreprise BIDAULT MENUISERIE
  - o Avenant n° 1 : **960,00 € H.T.**
  
- Lot n° 8 « Menuiserie Bois » – Entreprise BCO :
  - o Avenant n° 1 : **2 072,43 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces avenants.

## **6 - Formation « Conduite d'engins en sécurité » - Agents du Service Technique.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis reçu du Centre de Formation BOUQUINET de RENNES (35 920) pour la formation « **Conduite d'engins en sécurité** » (Tondeuse auto-portée, tracteur inf. 100 cv, minipelle) en vue de l'obtention de l'autorisation conduite par les Adjointes Techniques du Service Technique, Messieurs Mickaël PERREE et Aymeric POISSON.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis d'un montant total de **600,00 € H.T. soit 720,00 € T.T.C.**

## **7 - Colis / Repas des Aînés.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la Covid 19 et des mesures sanitaires, le repas des Aînés ne pourra avoir lieu cette année à la Salle d'Animation.

Il propose à l'assemblée de remplacer le repas habituellement offert aux Aînés de plus de 68 ans par un colis comportant du foie gras, du confit de canard, une bouteille de vin rouge ou de vin blanc moelleux, des rillettes et une boîte de chocolat.

Il fait part à l'assemblée du devis établi par Le Bistroquet de LANGUENAN pour la fourniture de 105 colis pour les hommes et 125 colis pour les femmes, pour un montant total de **6 978,66 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Ces colis seront payés sur le Budget du C.C.A.S.

## **8 - Travaux d'aménagement / Cimetière.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 20 Août 2020 acceptant le devis de l'entreprise DANIEL MOQUET (ENT Mathieu Charles) située à LA LANDEC (22 980), pour les travaux d'aménagement de l'allée principale du Cimetière.

Il informe l'assemblée que des travaux supplémentaires ont été nécessaires (Jardin du Souvenir, espaces columbarium et cavurnes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la facture de l'entreprise DANIEL MOQUET de LA LANDEC (ENT Mathieu Charles), d'un montant total de **1 553,00 € H.T. soit 1 863,60 € T.T.C.**

## **9 - Décision Modificative n° 3 / Budget Commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante, sur le Budget Commune, concernant les travaux supplémentaires faits dans le Cimetière :

### **DM 3 : Travaux Cimetière.**

<b>D – Article 2118</b> « Autres terrains » :	<b>+ 1 850 €</b>
<b>Opération 80</b> « Cimetière »	
<b>D – Article 2315</b> « Installations, matériel et outillages » :	<b>- 1 850 €</b>
<b>Opération 77</b> « Aménagement des rues »	

#### **10 - Location Maison Ecole Publique.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de nettoyage et de peinture ont été effectués par les adjoints techniques communaux, dans la maison de l'Ecole Publique, en vue d'être relouée début Décembre 2020.

Des travaux de plomberie et d'électricité sont également nécessaires et seront effectués par Monsieur Christian HUBERT.

Au vu de tous ces travaux de rénovation, le loyer mensuel sera de 600 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **11 - Arbres / Clos du Moulin.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de couper certains arbres situés au Lotissement du Clos du Moulin à cause des racines qui soulèvent le bitume.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **12 - Cantine Municipale / Livraison des repas.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour continuer à bénéficier de la prestation de livraison des repas sur les deux sites de la Cantine Municipale, par CONVIVIO de BEDEE (35 137), et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire de Juillet 2021, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de restauration « en liaison chaude » pour cette prestation.

#### **13 - Acquisition de matériel de sport / Ecoles.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux écoles de la Commune n'ont pas pu faire l'activité « Voile » obligatoire, durant l'année scolaire 2019-2020, et ce, en raison de la Covid 19.

Un montant est prévu au Budget Commune chaque année pour l'activité « Voile », à raison de 5 séances par élève concerné, et ce, par année scolaire pour chacune des écoles.

Après en avoir délibéré, l'assemblée donne son accord à l'unanimité pour l'achat de matériel de sport nécessaire dans les deux écoles, en compensation des dépenses prévues pour la voile.

#### **14 - Changement porte / Ecole Publique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer la porte entre les deux classes de l'Ecole Publique, afin d'atténuer le bruit lors des cours de musique dans l'une des classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BOURSEUL Hervé de Corseul (22130) pour la fourniture et la pose d'un bloc-porte phonique 30 dB coupe-feu 30 mm, dont le montant total s'élève à **916,80 € H.T. soit 1 160,16 € T.T.C.**